



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

20 mars 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

c.avelle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Non, l'état d'urgence ne permet pas tout !

Hier, jeudi 19 mars, le Sénat a adopté le projet de loi Urgence Covid-19 permettant l'instauration d'un état d'urgence sanitaire.

La sénatrice Laurence Rossignol, profitant de cette situation d'urgence, a déposé un amendement visant à permettre au Gouvernement d'allonger de deux semaines le délai légal d'accès à l'interruption volontaire de grossesse, pour le porter de 12 à 14 semaines, et à supprimer l'exigence d'une deuxième consultation pour les femmes mineures.

Cet amendement a heureusement été rejeté.

Les **Associations Familiales Catholiques** dénoncent ce procédé scandaleux qui, sous couvert d'une nécessaire adaptation à la crise sanitaire avérée, constitue en fait une avancée masquée de la culture de mort chère aux idéologues.

Les AFC rappellent avec force qu'au moment où le pays entier cherche à sauver des vies, il est indigne de vouloir faciliter l'avortement.